



BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 3536

Lundi 07 Février 2005

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 1336.24

(Indice de Capitalisation Base 1 000 le 31/12/97)

Variation: % - 0,06

INDICE BVMT : 980.21

(Base 465.77 le 31/03/98)

Variation: % - 0,14

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE II - CONTINU A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	5	2,200	10-05-2004	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	40,500	40,500	40,500	40,500	40,500		
2	5	0,950	01-07-2000	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	10,580	10,540	10,520	10,540	10,500		
3	20	2,900	19-05-2004	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	22,460	22,460	22,400	22,460	22,400		
4	8	1,200	15-03-2004	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	26,000	26,400	26,580	26,580	26,400		
5	5	0,400	10-07-2003	BS - Banque du Sud	7,110	7,110	7,120	7,120	7,110		
6	10	1,200	28-05-2004	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	21,000						
7	5	0,500	01-06-2004	BH - Banque de l'Habitat	9,350						
8	10	1,500	25-06-2004	TL - Tunisie Leasing	18,100	18,100	18,000	18,100	18,000		
9	10	2,400	13-04-2004	BT - Banque de Tunisie	67,800	67,800	67,800	67,800	67,800		
10	5	1,100	24-05-2004	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000		
11	5	0,350	12-07-2004	STB - Société Tunisienne de Banque	6,100	6,100	6,100	6,100	6,100		
12	10	0,700	01-07-2004	BNA - Banque Nationale Agricole	9,750						
13	5	0,650	28-06-2004	ATB - Arab Tunisian Bank	15,200						
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	11,600	11,500	11,600	11,600	11,500		
15	10	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	8,740						
16	10	2,100	15-07-2004	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	26,000	25,840	25,800	26,000	25,800		
17	10	0,600	01-09-2003	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	13,880	13,700	13,700	13,700	13,700		
18	10	1,300	28-07-2004	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	31,500						
19	10	0,600	01-07-2004	GL - General Leasing	11,600	11,360	11,590	11,590	11,350		
20	5	0,550	19-07-2004	STEQ - Société Tunisienne d'Equipeement	8,380	8,270	8,500	8,500	8,270		
21	5	0,100	15-09-2004	ELECTROSTAR	8,000	7,890	7,900	8,000	7,880		
22	5	0,700	22-07-2004	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	14,300	14,280	14,300	14,300	14,280		
23	5	0,650	20-05-2004	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	14,390	14,300	14,290	14,300	14,030		

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE I2 - FIXING A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
24	10	1,800	20-05-2004	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	33,680	33,680	33,680		
25	10	0,700	15-06-2004	LA CARTE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CI)	15,400				
26	25	6,750	07-09-2004	Air Liquide Tunisie	171,900				
27	10	1,000	22-03-2004	Placements de Tunisie - SICAF	15,300				
28	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,680				
29	5	0,600	26-07-2004	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	24,400				
30	10	3,000	31-05-2004	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	30,480				
31	10	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,220	4,170	4,170	B	4,100
32	10	1,000	15-06-2004	AMEN BANK	16,880				
33	10	1,800	12-05-2004	ALKIMIA - Société Chimique	26,100				
34	5	1,250	15-07-2004	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	16,210	16,320	16,320		
35	8	0,650	03-06-2003	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Investissement à Capital Risque	6,690	6,720	6,730		
36	10	1,200	07-06-2004	CIL - Compagnie Internationale de leasing	17,400				
37	10	1,500	14-06-2004	ATL - Arab Tunisian Lease	19,500	19,500	19,500		
38	10	1,000	16-05-2003	Amen Lease	8,730				
39	10	1,000	09-07-2001	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	7,080				
40	5	0,400	01-07-2004	SMG - Société Magasin Général	19,130	19,150	19,150		
41	5	0,500	20-07-2004	EL MAZRAA	11,990	11,990	11,990		
42	10	1,000	05-07-2004	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	14,000				
43	5	0,500	30-06-2004	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	21,960				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION ELECTRONIQUE

MARCHE OBLIGATAIRE

N°	GROUPE 21 - CONTINU A			DERNIERE ECHANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS*	RESERVATION	
	VALEURS									INDICATEUR	SEUL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A											
44	BTA 10ANS 6,5% MARS 2009	V. F. : 1 000 Dinars	B0309	10-03-2009		99,650					
45	BTA 5ANS 6,375% AVRIL 2005	V. F. : 1 000 Dinars	B0405	12-04-2005		98,990					
46	BTA 10ANS 6,75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010		100,000					
47	BTA 4ANS 6,75% SEPTEMBRE 2005	V. F. : 1 000 Dinars	B0905	12-09-2005		101,350					
48	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014		108,800					
49	BTA 5ANS 6,75% JUIN 2008	V. F. : 1 000 Dinars	B0608	11-06-2008		100,552					
50	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014		103,444					
51	BTA 3ANS 5,625% JUILLET 2007	V. F. : 1 000 Dinars	B0707	13-07-2007		100,450					
52	BTA 2ANS 5,300% SEPTEMBRE 2006	V. F. : 1 000 Dinars	B0906	14-09-2006		99,850					
LES EMPRUNTS											
53	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIA2	09-12-2009	09-12-2004	97,340					
54	BH	EO BH1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 31/12	OBH1	31-12-2008	31-12-2004	99,000					
55	TL	EO TUNISIE LEASING 2001-1 5ans AP à 7,4% j. 03/12	OTS11	03-12-2006	03-12-2004	100,620					
56		EO TUNISIE LEASING 2001-2 5ans AP à 7,4% j. 22/03	OTS12	22-03-2007	22-03-2004	100,000					
57		E. O. TUNISIE LEASING 2002/1 5ans AP à 7,4% j. 24/09	OTS21	24-09-2007	24-09-2004	100,700					
58		EO TUNISIE LEASING 2002/2 5ans AP à 7,4% j. 30/04	OTS22	30-04-2008	30-04-2004	100,000					
59		EO TUNISIE LEASING 2003/1 5ans AP à 7,4% j. 30/01	OTS31	30-01-2009	30-01-2005	100,760					
60	UBCI	EO UBCI 2001 7ans IF à TMM+0,75% j. 31/12	OUBC1	31-12-2008	31-12-2004	91,000					
61	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2004	100,000					
62	C I L	EO CIL 2000 / 1 5ans AP à 7% j. 01/07	OCL01	30-06-2005	30-06-2004	100,000					
63		EO CIL 2001 / 1 5ans AP à 7,40% j. 31/07	OCL11	30-07-2006	30-07-2004	100,000					
64		EO CIL 2000 / 2 5ans AP à 7% j. 21/11	OCL02	20-11-2005	20-11-2004	100,000					
65		EO CIL 2002 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 28/02	OCL21	28-02-2007	28-02-2004	100,000					
66		EO CIL 2002/2 Tr. A 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran. j. 16 / 09	OCL2A	16-09-2009	16-09-2004	100,000					
67		EO CIL 2002/2 Tr. B 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran. j. 16 / 09	OCL2B	16-09-2009	16-09-2004	100,000					
68		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2004	99,350					
69		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2004	100,000					
70		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de fran j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2004	100,000					
71		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2004	100,000					
72	BT KD	EO BT KD 2002 5ans AP à 7,4% j. 20/11	OBTK2	20-11-2007	20-11-2004	100,000					
73	A T L	EO ATL 2000/1 7ans AP à 7%2 ans de fran. j. 01/08	OAT01	31-07-2007	31-07-2004	100,000					
74		EO ATL 2000/2 5ans AP à 7% j. 29/12	OAT02	29-12-2005	29-12-2004	98,870					
75		EO ATL 2001/1 5ans AP à 7,35% j. 15/09	OAT11	14-09-2006	14-09-2004	100,000					
76		EO ATL 2001/2 5ans AP à 7,4% j. 31/01	OAT12	30-01-2007	30-01-2005	100,470					
77		EO ATL 2002/1 5ans AP à 7,4% j. 15/10	OAT21	15-10-2007	15-10-2004	100,000					
78		EO ATL 2002/2 5ans AP à 7,4% j. 15/04	OAT22	15-04-2008	15-04-2004	100,000					
79		EO ATL 2003 / 1 5ans AP à 7,4% j. 15/03	OAT3A	15-03-2009		98,000					
80		EO ATL 2003 / 1 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/03	OAT3B	15-03-2009		100,000					
81	MEUBLATEX S.A.	EO MEUBLATEX 2001 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXA	10-09-2009	10-09-2004	100,000					
82		EO MEUBLATEX 2001 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXB	10-09-2009	10-09-2004	100,000					
83		EO MEUBLATEX 2001 Tr. C Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXC	10-09-2009	10-09-2004	100,000					
84	AMEN LEASE	EO AL 2001-1 7ans AP à 7,5% j. 29/08	OAL1A	29-08-2008	29-08-2004	99,880					
85		EO AL 2001-1 10ans AP à 7,75% j. 29/08	OAL1B	29-08-2011	29-08-2004	99,200					
86		EO AL 2001-2 7ans AP à 7,5% j. 31/12	OAL12	30-12-2008	30-12-2004	100,000					
87		EO AL 2002-1 7ans AP à 7,5% j. 16/10	OAL21	15-10-2009	15-10-2004	100,000					
88	EL MOURADI	EO EL MOURADI 2002 Tr. A Gar. STB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 30/08	OMRDA	29-08-2009	29-08-2004	100,000					
89		EO EL MOURADI 2002 Tr. B Gar. UIB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 30/08	OMRDB	29-08-2009	29-08-2004	100,000					
90	CDS	EO C.D.S 2001 5ans AP à 8,75% j. 20/12	OCDS1	20-12-2006	20-12-2004	100,000					
91	EL MAZRAA	EO EL MAZRAA 2001 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/01	OMAZ1	11-01-2009	11-01-2005	100,000					
92	SOTUVER	EO SOTUVER 2002 7ans IF à TMM+2% j. 20/02	OSTV2	20-02-2009	20-02-2004	100,000					
93	BATAM	EO BATAM 2001 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 15/12	OBAT1	15-12-2008	15-12-2004	100,000					
94	GENERAL LEASING	EO GL 2001 5ans AP à 7,20% j. 20/07	OGL1A	19-07-2006	19-07-2004	100,000					
95		EO GL 2001 7ans AP à 7,40% 2 ans de fran j. 20/07	OGL1B	19-07-2008	19-07-2004	100,000					
96		EO GL 2001-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/12	OGL12	31-12-2008	31-12-2004	100,000					
97		EO GL 2002-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 10 / 07	OGL21	10-07-2009	10-07-2004	100,000					
98		EO GL 2003-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/07	OGL31	30-07-2010	30-07-2004	100,000					
99	JERBA MENZEL	EO Jerba Menzel 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJM1A	11-05-2008	11-05-2004	100,000					
100		EO Jerba Menzel 2001 Tr. B Gar. BS 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJM1B	11-05-2008	11-05-2004	100,000					
101	PALM MARINA	EO P M 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,25%2 ans de fran j. 11/05	OPM1A	11-05-2008	11-05-2004	100,000					
102		EO P M 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/05	OPM1B	11-05-2008	11-05-2004	100,000					
103	MODERN LEASING	EO ML 2001 Tr. A Gar. STB 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1A	21-12-2008	21-12-2004	99,000					
104		EO ML 2001 Tr. B Gar. BNA 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1B	21-12-2008	21-12-2004	99,000					
105		EO ML 2001 Tr. C Gar. BH 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1C	21-12-2008	21-12-2004	100,000					
106	TSIE FACTORING	EO TUNISIE FACTORING 2002 5ans AP à 7,6% j. Le : 31 / 05	OTF2	31-05-2007	31-05-2004	99,340					
107	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/05	OPANA	31-05-2009	31-05-2004	100,000					
108		EO PANOBOIS 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/05	OPANB	31-05-2009	31-05-2004	100,000					
109	TOUTA	EO TOUTA 2002 Tr. A Gar. UIB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 25 / 09	OTOTA	24-09-2009	24-09-2004	100,000					
110		EO TOUTA 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 25 / 09	OTOTB	24-09-2009	24-09-2004	99,460					
111	SEPCM	EO SEPCM 2002 Gar. BS 7ans AP à 7,5% j. 01 / 04	OSEPC	31-03-2010	31-03-2004	100,000					
112	MOURADI AFRICA	EO AFRICA 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRA	16-09-2010	16-09-2004	100,000					
113		EO AFRICA 2003 Tr. B Gar. BH 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRB	16-09-2010	16-09-2004	99,710					
114		EO AFRICA 2003 Tr. C Gar. ATB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRC	16-09-2010	16-09-2004	100,000					
115		EO AFRICA 2003 Tr. D Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRD	16-09-2010	16-09-2004	100,000					
116	EL KANTAOUI	EO SELMA CLUB 2002 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 19/06	OSLMA	18-06-2010	18-06-2004	100,000					
117		EO SELMA CLUB 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 19/06	OSLMB	18-06-2010	18-06-2004	100,000					
118	SITS	EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAA	10-06-2011		100,000					
119		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. B Gar. BTE 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAB	10-06-2011		100,000					
120		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. C Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAC	10-06-2011		100,000					
121		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. D Gar. AB 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAD	10-06-2011		100,000					

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue.

COTATION ELECTRONIQUE

LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING A	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
122				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	6,100				
123				SFBT (da. 1 / 2. 29/12/1997 - SFBDA)	70,060				
124				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	19,940				
125				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	14,780				
126				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	33,900				
127				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	22,240				
128				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	12,580				B
129				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	1,490				B
130				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	1,310				B
131				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	1,150				B
132				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	1,050				B
133				BS (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - BSDA)	0,590				B
134				BS (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - BS39)	0,380				B
135				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	1,920				
136				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	1,140				B
137				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,700				B
138				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,620				B
139				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,470				B
140				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	1,710				B
141				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	6,880				B
142				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	4,950				B
143				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	3,690				B
144				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	2,590				B
145				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	8,270				
146				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	26,680				
147				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	10,540				
148				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	81,340				B
149				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	44,660				H
150				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	37,440				B
151				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	24,340				B
152				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	17,190				B
153				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	5,230				
154				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	8,570				
155	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)	4,200				
156				PBHT (da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,140				
157				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	2,100				B
158				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	1,800				B
159				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	0,750				B
160				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - AB38)	0,730				
161				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	4,440				B
162				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	3,960				
163				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	2,610				B
164				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	4,010				
165				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP03)	0,820				B
166				SMG (da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	10,580				B
167				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	7,700				
168				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	7,310				
169				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	6,090				B
170				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	2,580	2,460	2,460		
171				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	1,000				
172				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,900				B
173				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,760				
174				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	4,340				B
175				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	21,640				
176				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	4,100				
177				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	4,480				
178				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	1,260				
179				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STEQDA)	3,820				
180				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,460				B
181				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,500				B
182				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	3,210				H

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

HORS - COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
183	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	3,970				
184	10	1,200	19-09-2003	SITEX - Société Industrielle des Textiles	10,000				
185	10	0,280	01-10-1997	SOFI - SICAF - Société Financière d'Investissement	7,740				
186	5	0,350	01-07-2004	STS - Société Tunisienne du Sucre	19,850	19,260	19,260		
187	5	0,700	17-05-2004	SALIM - Société d'Assurances SALIM	7,890				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
188				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,430				B
189				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,110				B
190				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,080				B
191				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,080				
192				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,170				
193				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,440				
194				SALIM (da. 1/2. cp. 2. 12/05/2003 - SALDA)	4,150				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE

VALEURS		DERNIERE ECHANGE	ECHANEE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
EMPRUNTS						
ARAB INTERNATIONAL LEASE	E. O. AIL 2000 Tr. A Gar. UIB Sans AP à 7% j. 11/01	10-01-2006	10-01-2005			
	E. O. AIL 2000 Tr. B Gar. BTKD Sans AP à 7% j. 11/01	10-01-2006	10-01-2005			
AMEN LEASE	E. O. AMEN LEASE 2000-1 5ans AP à 7% j. 01/08	31-07-2005	31-07-2004			
	E. O. AMEN LEASE 2000-2 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 01/12	30-11-2007	30-11-2004			
ARAB TUNISIAN LEASE	E. O. ATL 2004 / 1 5ans AP à 7,25% j. 16/08	16-08-2009				
	E. O. ATL 2004 / 1 5ans AP à TMM+1,5% j. 16/08	16-08-2009				
SOCIETE HELA D'ELECTROMENAGER ET DE CONFORT	E. O. BATAM 2000 5ans AP à 7,75% j. 16/05	16-05-2005	16-05-2003			
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS	E. O. BTEI 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	25-06-2011				
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	E. O. CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	30-09-2011				
	E. O. CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	30-09-2011				
SOCIETE DJERBA AGHIR	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2004			
	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2004			
GENERAL LEASING	E. O. GL 2003-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 20/02	20-02-2011				
	E. O. GL 2004 / 1 5ans AP à 7,25% j. 12/01	12-01-2010				
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
SOCIETE HOTEL MIRAMAR	E. O. MIRAMAR 2000 Gar. BS 6ans AP à 7% 1an de Franchise j. 13/12	12-12-2006	12-12-2004			
SOCIETE HOTELIERE MOURADI GOLF	E. O. MOURADI GOLF 1999 Gar. AB 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 16/04	15-04-2006	15-04-2004			
	E. O. MOURADI GOLF 1999 Gar. BS 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 16/04	15-04-2006	15-04-2004			
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - PENELOPE	E. O. PENELOPE 2001 Gar. BTE 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 01/11	31-10-2008	31-10-2004			
TUNISIE LEASING	E. O. TUNISIE LEASING 2004/1 5ans AP à 7,4% j. 30/04	30-04-2009				
UNION TUNISIENNE DE LEASING	E. O. UTL 2000 Tr. 1 Gar. UBCI 5ans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2004			
	E. O. UTL 2000 Tr. 2 Gar. BTE 5ans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2004			
	E. O. UTL 2000 Tr. 3 Gar. AB 5ans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2004			

* : Emprunts pris en charge par la STICODEVAM

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
33	1/4	01-01-86		BNA - BANQUE NATIONALE AGRICOLE	3.500				
41	1/11	01-10-91			1.370				
45	1/20	15-02-94			0.750				
49	1/30	02-05-95			0.450				
29	3/50	03-08-92		BS - BANQUE DU SUD	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5			BT - BANQUE DE TUNISIE	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	15-07-94			9.000				
141	1/10	29-05-95			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		TUNISIE LEASING	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		AIR LIQUIDE TUNISIE	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - BANQUE DE L'HABITAT	1.290				

HORS - COTE

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE			
TRANSACTIONS PROGRAMMEES								
Les Couscousseries Du Sud - CDS	500	707.928	28-12-2004	500.000		2.200	TVAL	11-02-2005
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonage - AL KHOUTAF	5	8.600	28-01-2005	8.500		500	MAC SA	15-02-2005
Sté Tunisienne d'Habillement Populaire - SOTHAP -	5	15.000	12-01-2005	15.000		24	FPG	15-02-2005
Sté Tunisienne d'Habillement Populaire - SOTHAP -	5	15.000	12-01-2005	15.000		96	FPG	15-02-2005
Sté Tunisienne d'Habillement Populaire - SOTHAP -	5	15.000	12-01-2005	15.000		152	FPG	15-02-2005
Sté Tunisienne d'Habillement Populaire - SOTHAP -	5	15.000	12-01-2005	15.000		198	FPG	15-02-2005
OFFRES SANS CONTREPARTIE								
Sté Tunisienne de l'Industrie Laitière - STIL	5			2.000		270	SIN	
Sté Tunisienne de Réassurance - TUNIS RE	10	11.000	07-08-2002	9.000		20.000	INI	
Banque Tunisienne de Solidarité - BTS	10	10.000	09-12-2003	10.000		103	INI	
Sté Financière de Gestion - SOFIGES	5	5.000	06-03-2002	3.500		80	INI	
Sté Tunisienne de l'Industrie Laitière - STIL	5			2.200		400	STBC	
Sté Tunisienne de l'Industrie Laitière - STIL	5			2.200		300	STBC	
Sté Tunisienne de l'Industrie Laitière - STIL	5			1.890		319	TVAL	

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE - OPV - PORTANT SUR 30% DU CAPITAL DE LA SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION - GIF FILTER SA -

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au Premier Marché de la Cote de la Bourse, la Société Générale Industrielle de Filtration - GIF FILTER SA- ouvre son capital social au public à raison de 30% au moyen d'une offre publique de vente -OPV- aux conditions ci-après :

I- ADMISSION DES ACTIONS GIF FILTER A LA COTE DE LA BOURSE

La Bourse a accordé le 23 septembre 2004 son accord de principe pour l'admission des actions GIF FILTER SA au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Cette décision a été prorogée de deux mois supplémentaires le 07 janvier 2005.

II- PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination : Société Générale Industrielle de Filtration - GIF FILTER SA-

Date de constitution : 31 août 1980.

Siège social : GPI, Route de Sousse, Km 35, Grombalia 8030.

Capital social : 5 555 000 dinars divisé en 1111 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La fabrication de filtres à huile, à carburant et à air pour véhicules automobiles de tourisme et utilitaires, toutes autres opérations industrielles ou commerciales pouvant se rattacher à l'automobile, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

III- MODALITES ET CARACTÉRISTIQUES DE L'OPV :

I - Initiateurs :

Les initiateurs ci-après mettent en vente 30% du capital de la société GIF FILTER par voie d'OPV:

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% à céder	Nombre de titres
H'mida Djerbi	822 140	11,74%	130 414
Abdelhaq Farza	74 895	5,00%	55 550
Fayçal Achour	147 336	13,26%	147 336
Total	1 044 371	30%	333 300

2- Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

La société MAC S.A, intermédiaire en bourse, sis à GREEN CENTER-BLOC C 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance-Les Berges du Lac, est chargée de la réalisation de la présente offre.

3- Intermédiaires en bourse désignés pour recueillir les ordres d'achat

L'ensemble des intermédiaires en bourse est habilité à recueillir les ordres d'achat d'actions " GIF FILTER " exprimés dans le cadre de la présente offre.

4- Nombre de titres objet de l'OPV

Le nombre de titres objet de la présente OPV est de 333 300 actions représentant 30% du capital de la GIF FILTER. Ces actions portent jouissance à partir du 1^{er} janvier 2004.

5- Prix de l'offre

15,000 dinars par action, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

6- Période de validité de l'offre

L'OPV sera ouverte au public du **vendredi 04 février 2005** au **vendredi 25 février 2005 inclus**.

7- Ordres d'achat

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse. Les intermédiaires en bourse doivent préciser obligatoirement, le numéro de l'ordre, la date de dépôt, l'identité complète du donneur d'ordre et la quantité de titres demandés.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes, le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la raison sociale ainsi que la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépeuplement. L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,1% du capital social, soit mille cent onze (1111) actions. Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'offre.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration en bonne et due forme ;
- Ordres d'achat équivalents au nombre d'enfants mineurs en charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat déposé auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps sera accepté par la commission de dépeuplement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent avis.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé par devers lui et éventuellement présenté à des fins de contrôle.

8- Règlement des ordres d'achat

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres se fait au comptant auprès de l'intermédiaire en bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué sans frais ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas 3 jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPV.

9- Mode de répartition des titres mis en vente

Les ordres d'achat seront satisfaits également, entre les différents donneurs d'ordres par palier jusqu'à l'épuisement des titres mis en vente. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépeuplement.

10- Réalisation de l'offre publique de vente

▪ Transmission des ordres et centralisation

Les intermédiaires en bourse établissent les états des ordres d'achat reçus de leurs clients indiquant le numéro de l'ordre, la date de dépôt de l'ordre, l'identité complète des donneurs d'ordres (nom, prénom, numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques majeures tunisiennes ou date de naissance et numéro de la carte d'identité nationale du tuteur pour les personnes physiques mineures tunisiennes ; dénomination sociale complète et références au registre de commerce pour les personnes morales tunisiennes et, pour les étrangers, nature et références du document d'identité présenté) la quantité demandée par acquéreur ; le nombre total de donneurs d'ordres ; le nombre total de titres demandés par intermédiaire ainsi qu'une disquette informatique comportant les mêmes données. Un modèle d'état d'ordres est mis, par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre la disquette et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Les états et les disquettes informatiques doivent parvenir à la Bourse sous pli fermé au plus tard le **mardi 1er mars 2005 à 17 heures**.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel - Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis à l'intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

▪ Ouverture des plis et dépeuplement

Les états seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse, le mercredi 2 mars 2005, à la Commission de dépeuplement composée de représentants de la BVMT et de MAC S.A, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépeuplement des états d'ordres d'achat, à l'affectation des quotas et à l'établissement d'un procès-verbal à cet effet.

▪ Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépeuplement, le résultat de l'OPV fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin de la Bourse annonçant la suite donnée à l'OPV. En cas de suite positive, l'avis précisera pour chaque intermédiaire le nombre de titres attribués, les ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE - OPV – PORTANT SUR 30% DU CAPITAL
DE LA SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION - GIF FILTER SA - (SUITE)▪ **Règlement des capitaux et livraison des titres**

Les actions GIF FILTER sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 25 novembre 2004, sous le code TN 0007130016.

En cas de suite favorable donnée à l'OPV, la Bourse communiquera le lendemain de la publication de l'avis de résultat à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les opérations de règlement / livraison des titres seront assurées par la STICODEVAM.

IV- COTATION DES ACTIONS DE GIF FILTER

En cas de suite favorable donnée à l'OPV, l'introduction des actions GIF FILTER SA se fera au premier marché de la cote de la bourse au cours de **15,000 DT** et sera annoncée sur le bulletin de la Bourse.

V- ENGAGEMENTS DES INITIATEURS DE L'OPV▪ **Contrat de liquidité :**

Messieurs H'mida Djerbi et Abdelhaq Farza se sont engagés à mettre à la disposition de l'intermédiaire en bourse MAC SA, à la date d'introduction un fonds titres et espèces de **20 000 titres** et **350 000 DT** dans le cadre d'un contrat de liquidité pour une période de **6 mois** à compter de la date d'introduction en bourse des actions GIF FILTER.

▪ **Régulation du cours boursier :**

L'actionnaire majoritaire de GIF FILTER s'est engagé, après l'introduction de la société en Bourse, de saisir les organes de délibération de la société pour obtenir les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article **19 nouveau de la loi n°94-117** du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

VI- AVANTAGE FISCAL:

La réalisation de cette opération (placement de 30% du capital) permettra à la société de bénéficier d'un taux d'impôts sur les sociétés réduit à **20% pour une période de 5 ans** à partir de la date de son introduction en bourse et ce, dans le cadre des dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier telles que complétées par les textes subséquents.

Pour plus d'informations sur cette opération, un prospectus d'OPV et d'admission au premier marché de la cote de la bourse visé par le Conseil du Marché Financier, est mis à la disposition du public auprès de GIF FILTER, de l'intermédiaire introducteur MAC S.A et de tous les intermédiaires en bourse.

JOURS OUVRABLES DE BOURSE

La Bourse rappelle les intermédiaires en bourse et le public que les jours ouvrables pour les opérations de négociations, pour la semaine **du lundi 07 au vendredi 11 février 2005**, seront : Le lundi 07, le mardi 08 et le vendredi 11 février 2005.

Il reste entendu que les services administratifs de la Bourse fonctionnent normalement le mercredi 09 ou le jeudi 10 février 2005.

VENTE JUDICIAIRE

La Bourse informe qu'au cours de la séance du **lundi 14 février 2005**, l'intermédiaire Société de Bourse de Tunisie - SBT- se propose de mettre en vente directement sur le marché (NSC), 2 071 actions de la Banque de Tunisie.

Cette vente fait l'objet d'une décision judiciaire.

N.B. : Compte tenu des jours ouvrables de bourse pour la semaine **du lundi 07 au vendredi 11 février 2005**, la présente vente judiciaire a été reportée pour le **lundi 14 février 2005**.

VENTE JUDICIAIRE

La Bourse informe qu'au cours de la séance du **lundi 14 février 2005**, l'intermédiaire Société de Bourse de Tunisie - SBT- se propose de mettre en vente directement sur le marché, les actions et les droits d'attribution ci-après :

Sur le NSC

89 actions de la Banque de Tunisie,
100 actions de Placements de Tunisie Sicaf,
1 droit d'attribution de la Banque de Tunisie coupon 154.

Sur panneaux

3 droits d'attribution de la Banque de Tunisie coupon 123,
7 droits d'attribution de la Banque de Tunisie coupon 138,
1 droit d'attribution de la Banque de Tunisie coupon 141.
Cette vente fait l'objet d'une décision judiciaire.

N.B. : Compte tenu des jours ouvrables de bourse pour la semaine **du lundi 07 au vendredi 11 février 2005**, la présente vente judiciaire a été reportée pour le **lundi 14 février 2005**.

AVIS DES SOCIETES**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**
REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 100 000 000 A 120 000 000 DE DINARS

La Banque Internationale Arabe de Tunisie informe ses actionnaires et le public de la réalisation de l'augmentation de son capital qui a porté sur l'émission de 2 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

La BIAT remercie ses anciens actionnaires pour leur disponibilité habituelle et leur attachement renouvelé et les nouveaux actionnaires pour la confiance qu'ils ont manifesté à l'égard de la Banque ainsi que tous les intervenants sur le marché financier pour les efforts déployés pour la réussite de cette augmentation de capital.

Les actions nouvelles souscrites (code sticodevam 180059 ; mnémonique BNS04) qui portent jouissance en dividendes à partir du **01 janvier 2005** seront cotées sur le NSC (groupe 32) à partir **du vendredi 11 février 2005** et seront assimilées aux actions anciennes BIAT dès la date de mise en paiement du dividende relatif à l'exercice 2004.

COMMUNIQUE DE LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Suite à la publication de ses états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2004, la Société Chimique Alkimia tient à préciser ce qui suit:

Les états financiers provisoires de la Société Chimique Alkimia arrêtés au 31 décembre 2004 dégagent un résultat net de 2 609 273,779 dinars contre 3 829 833,122 dinars au 31/12/2003.

Cette baisse du résultat s'explique essentiellement par l'augmentation excessive, inattendue et imprévisible, en 2004, des prix des matières premières (lessive de soude et acide phosphorique), qu'il n'a été possible de compenser par l'augmentation des prix de vente, et pour un seul client important, qu'en partie au cours de l'année 2004.

Ayant réussi à augmenter le prix de vente pour tous les clients pour l'année 2005, la situation devrait être meilleure même si cette vague d'augmentation semble se continuer.

En outre, l'année 2004 a été clôturée avec un chiffre d'affaires global de 73 090 555,685 dinars contre 68 550 902,283 dinars en 2003 suite à l'augmentation, à partir du 19 juin 2004, de la capacité de production de l'usine de 115 000 à 140 000 tonnes de STPP par an qui a permis de produire 125 805 tonnes en 2004 et de vendre 125 765 tonnes.

Source : Bulletin du C.M.F. N° 2277 du mercredi 02 février 2005.

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS - SFBT -

La **SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS** porte à la connaissance de ses actionnaires que son Conseil d'Administration a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le **jeudi 10 Mars 2005** afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;
4. Approbation des états financiers ;
5. Affectation des bénéfices ;
6. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
7. Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
8. Approbation du bilan consolidé;
9. Questions diverses,

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de **2D, 400 par action**.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

NB : Les états financiers accompagnés des notes aux états financiers sont accessibles sur le site internet de la Bourse : <http://www.bvmt.com.tn>